



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **5 octobre 2020**

Décision n° **CP-2020-0175**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Développement urbain - Opération Mazagran - Acquisition, à titre gratuit, de parcelles de terrain nu situées 25 rue Salomon Reinach, 22 rue Bechevelin et 7 rue Saint André, à l'angle de ces 3 voies et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Vessiller

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Madame Lucie Vacher

Affiché le : Mardi 6 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debù, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, MM. Vincendet, Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mmes Nachury, Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, MM. Pelaez, Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Dehan (pouvoir à M. Badouard), Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez).

Absents non excusés : MM. Bub, Kabalo.

**Commission permanente du 5 octobre 2020****Décision n° CP-2020-0175**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Développement urbain - Opération Mazagran - Acquisition, à titre gratuit, de parcelles de terrain nu situées 25 rue Salomon Reinach, 22 rue Bechevelin et 7 rue Saint André, à l'angle de ces 3 voies et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de la réalisation d'une opération d'habitat en vue de la construction d'un ensemble immobilier à usage commercial et d'habitation, la Métropole a décidé la cession, au profit de l'OPH Grand Lyon habitat, des parcelles de terrain nu cadastrées AN 87, AN 88, AN 89 et AN 94, situées 25 rue Salomon Reinach, 22 rue Béchevelin et 7 rue Saint André, à l'angle de ces 3 voies à Lyon 7°.

Par décision de la Commission permanente n° CP-2018-2332 du 9 avril 2018, la Métropole a approuvé la cession à l'OPH Grand Lyon habitat de ces parcelles.

Dans le cadre de cette opération, il est également prévu la rétrocession, par l'OPH Grand Lyon habitat, du futur parvis, inscrit dans l'orientation d'aménagement et de programmation du plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) en tant qu'espace public à requalifier et à mettre en lien avec la place Mazagran et qui concerne une emprise foncière d'environ 225 m<sup>2</sup>, cadastrée AN 87 et AN 88 et pour partie des parcelles cadastrées AN 94 et AN 89.

L'acquisition, par la Métropole, interviendrait à titre gratuit, terrain cédé libre de toute location ou occupation.

Ce terrain devra être intégré dans le domaine public métropolitain après travaux ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole, à titre gratuit, des parcelles de terrain nu cadastrées AN 87, AN 88, et pour partie des parcelles cadastrées AN 89 et AN 94 pour une superficie totale de 225 m<sup>2</sup>, situées à Lyon 7°, 25 rue Salomon Reinach, 22 rue Béchevelin et 7 rue Saint André, à l'angle de ces 3 voies et appartenant à l'OPH Grand Lyon habitat en vue de la rétrocession, à la fin des travaux, du futur parvis d'un ensemble immobilier à usage commercial et d'habitation.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée le 21 septembre 2015, pour un montant de 6 457 840 € en dépenses et de 956 800 € en recettes sur l'opération n° OP06O2152.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 21 - compte 2111 - fonction 515, pour un montant de 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

**5° - Cette acquisition**, à titre gratuit, fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses - compte 2111 - fonction 01 et en recettes - compte 1328 - fonction 01 sur l'opération n° OP06O2751.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 octobre 2020.**